



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

AN 2025
25-013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-CINQ, le 12 février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAÏN, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, Mme Nathalie COLAS, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE
Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, procuration à M. Dimitri MENDY
Monsieur Didier JAHIER, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Thierry MONTANGERAND, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ
Mme Nadette PRUVOST, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Guillaume BASSET

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

05/02/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 26

Votants 33

DATE D'AFFICHAGE :

05/02/2025

OBJET : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et devoirs des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20250212-DEL25_013-D

Vu la loi n°2019-828 du 6 Août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant les besoins des services, les évolutions de carrière et la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Ressources Humaines réunie le 12 février 2025,

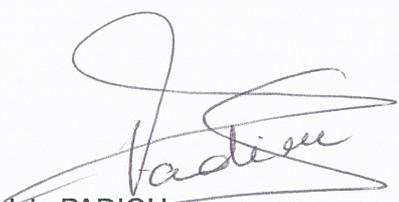
Ayant entendu l'exposé de Mme Virginie MEUNIER, Premier Adjoint au Maire délégué à la Communication, au Développement numérique, au Commerce de proximité, aux Ressources humaines et aux relations avec l'IFEP,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, (33 voix Pour)

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE** la mise à jour du tableau des effectifs comme présenté ci-dessous :

Grade ou emploi	Effectif AVANT modification	Effectif APRÈS modification
FILIÈRE TECHNIQUE		
Agent de maîtrise principal	2	4
CRÉATION DE POSTE EN CDI		
Direction Administrative et Financière (Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe - catégorie B)	1	0
Direction Administrative et Financière (Attaché - catégorie A)	0	1

- **ARTICLE 2 : DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice.
- **ARTICLE 3: DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour exécuter la présente délibération.


Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 17/02/25
Et publié le 17/02/25

Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE
le 17/02/2025

Application agréée E-legalite.com